



«La gouvernance démocratique à travers la coopération régionale». Tel est le thème de la conférence organisée par la GIZ et l'EIUC dans le cadre du «Programme régional, bonne gouvernance, Maghreb». L'idée clé de la rencontre est de faire le bilan d'une expérience unique partagée au cours des dernières années et de discuter ensemble des défis à affronter sur la voie de la transition démocratique. Deux jours durant et à travers différents ateliers, les partenaires du programme ont exposé les réalisations dans leur domaine d'intervention spécifique et mis l'accent sur l'importance de la réflexion relative à l'approche régionale à ce niveau.

Lors de la séance consacrée à l'« égalité genre », Faiza Ben Haddad, coordinatrice programmes et assistance technique pour Cawtar, a expliqué que le cadre général institue bien l'égalité genre, mais en fait il y a toujours des disparités entre hommes et femmes. D'ailleurs, la plupart des études montrent que ce sont les femmes qui sont les plus touchées (sida, mortalité maternelle).

Sur le plan politique, afin de donner plus de pouvoir aux femmes, la discrimination positive a été instaurée. Beaucoup de chemin reste à faire et il faut une réelle volonté politique pour promouvoir une plus grande représentativité des femmes en politique. Quant à Naima Benyahia, parlementaire (Maroc), elle a évoqué pour sa part tout le processus qui a été enclenché au Maroc pour la lutte contre la violence faite aux femmes et qui a été finalement institutionnalisée. Déjà en 2002, rappelle-t-elle, la stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes a été instaurée et des mesures urgentes ont été prises. Des centres d'écoute voire un numéro vert ont permis de recueillir plus d'informations qui ont constitué la base d'une enquête nationale. « De là est venue l'idée d'un Observatoire pour la lutte contre la violence faite aux femmes, qui n'a toujours pas vu le jour d'ailleurs, mais a été programmé dans la loi de Finances 2013», n'a pas manqué de préciser Mme Benyahia.

Autre composante de l'égalité genre n'est autre que le quota politique. Qu'en est-il en Algérie ? «Il faut distinguer entre deux périodes. Avant mai 2012, la représentativité des femmes était très faible. Après cette date, une technique du quota a été instituée», a indiqué d'emblée Amine Hartani, juriste, université d'Alger. Et d'explique qu'«en 2008, suite à un discours du président de la République, la Constitution a été amendée par le rajout de l'article 31bis ayant pour objet de conférer à l'Etat l'œuvre de promotion des droits de la femme en vue d'augmenter ses chances d'accès à la représentation dans les assemblées élues». Ainsi une loi organique qui prévoit un quota de 30% de femmes dans les assemblées nationales a été adoptée en janvier 2012. «Au final, un grand pas a été franchi, passant d'une représentativité de 7% à 31% dans l'attente d'un amendement de la Constitution qui instaurera une réelle parité», a-t-il encore remarqué.